

ESPACE INFO JEUNES

DEVIENT

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ORIENTATION

DÉLÉGATION AUVERGNE

EDITION 2020

DECROCHER UN
CONTRAT EN
ALTER
NANCE



Auvergne-
Rhône-Alpes
Orientation

L'AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION

DÉLÉGATION AUVERGNE



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

UN DIPLÔME, UN EMPLOI

Candidature en ligne : www.escauvergne.com & www.groupeformationsystemes.com

ESC AUVERGNE
L'ÉCOLE DE LA FORMATION

GFS
Groupe Formation Systèmes
L'avenir sous apprentissage

ESC AUVERGNE & GFS CLERMONT-FD

LA FORMATION DEPUIS 1991

MARKETING & COMMERCE

IMMOBILIER

RH & PAYE

COMPTABILITÉ

INFORMATIQUE

**PORTES
OUVERTES**

LES MERCREDIS
16 h 00 > 20 h 00

19 FÉVRIER • 11 MARS
15 AVRIL • 6 MAI
10 JUIN

100%

DE TAUX DE RÉUSSITE
EN MBA

94%

DE TAUX DE RÉUSSITE
EN BACHELOR

73%

DE TAUX DE RÉUSSITE
EN BTS

**LES +
DE L'ALTERNANCE**

Une rémunération
Une expérience professionnelle
Un diplôme reconnu
Apprendre un métier

1700

entreprises
partenaires
en alternance

95%

d'employabilité
à l'issue des
formations

LA PÉDAGOGIE

Une pédagogie active
Mix Learning / MOOC
Développement des compétences
Intervenants professionnels

UN ACCOMPAGNEMENT

de la candidature à l'emploi

Des coachings
Un conseiller dédié
Des Job Dating
Des suivis en entreprise

**DÈS FÉVRIER,
DATES EN LIGNE**

POST-BAC À BAC +5

2^{ème} année

MBA

TITRE CERTIFIÉ
PAR L'ÉTAT

1^{ère} année

3^{ème} année

BACHELOR
EN 1 AN

TITRE CERTIFIÉ
PAR L'ÉTAT

2^{ème} année

BACHELOR
EN 3 ANS

TITRE CERTIFIÉ
PAR L'ÉTAT

1^{ère} année

2^{ème} année

BTS
DIPLOME D'ÉTAT

1^{ère} année

BACCALAURÉAT



Nos écoles sont reconnues
pour la qualité de leur enseignement
et de leur offre de formation.

SOMMAIRE

DÉCROCHER UN CONTRAT EN ALTERNANCE

ÉDITION 2020

1 - L'ALTERNANCE : UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI	4
CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	4
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	5
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	6
SALAIRE	8
DROITS ET OBLIGATIONS	8
2 - LES SECTEURS QUI RECRUTENT EN ALTERNANCE	10
3 - ALTERNANCE : ITINÉRAIRE CONSEILLÉ 1	4
ÉTAPE 1 : DÉFINISSEZ VOTRE PROJET PROFESSIONNEL	14
ÉTAPE 2 : TROUVEZ VOTRE FORMATION	15
ÉTAPE 3 : OUTILLEZ-VOUS	15
ÉTAPE 4 : ENTAMEZ VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE	15
ÉTAPE 5 : PRÉPAREZ VOS ENTRETIENS	17
BESOIN DE L'AIDE D'UN PROFESSIONNEL : CARNET D'ADRESSES	17
4 - CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2020	18
5 - OUTILS DE COMMUNICATION	20
LE CV	20
LA LETTRE DE MOTIVATION	22
L'E-RÉPUTATION	23
6 - RENCONTRE AVEC L'ENTREPRISE	24
COMMENT ABORDER UNE ENTREPRISE ?	24
L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	25
QUELS ARGUMENTS POUR CONVAINCRE ?	26



1 L'ALTERNANCE : UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

L'**alternance** ne cesse de se développer et motive chaque année de nombreux jeunes. Le principe : le partage du temps de travail entre un organisme de formation et une entreprise.

Doté d'un **statut de salarié** et d'un **contrat de travail**, le jeune alternant peut donc décrocher son diplôme et acquérir en parallèle une **première expérience professionnelle**, de quoi valoriser un CV ! Autre avantage de taille, la gratuité des études et une rémunération prises en charge par l'entreprise.

Mais autant le savoir, suivre une formation en alternance va demander une sacrée endurance ! Entre les cours à suivre, les journées de travail en entreprise, les devoirs à la maison, les examens à préparer, le rythme est particulièrement intense. Être alternant demande rigueur, organisation, détermination et surtout une grande motivation pour s'en sortir.

L'édition 2020 du guide « Décrocher un contrat en alternance » vous accompagne dans vos démarches et répond à de nombreuses questions : Quelles sont les droits et les devoirs de l'alternant ? Comment trouver sa formation et surtout comment trouver son entreprise d'accueil ? Comment réussir son parcours d'alternant en entreprise ? Cet ouvrage vous apporte également des conseils pour vous organiser, rédiger une lettre de motivation et réussir son CV. En d'autres termes, ce guide vous permet de franchir toutes les étapes-clés pour trouver un contrat.

Choisir l'Alternance :

L'**alternance**, c'est se former tout en travaillant. L'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est un système de formation qui alterne entre une phase pratique (apprentissage du métier chez un employeur) et une phase théorique (enseignement en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation). **C'est une véritable passeport vers l'emploi et l'insertion professionnelle.**

L'alternance, c'est la possibilité de :

- Acquérir une expérience et d'obtenir un diplôme ou une qualification,
- Bénéficier d'un salaire et de la gratuité des frais de formation,
- Faire vos preuves et d'être recruté par un employeur à l'issue de votre formation,
- Mettre en pratique les enseignements théoriques,
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

C'est aussi :

- Pour les passionnés d'un secteur professionnel, l'occasion d'être plongé dans une activité qui plaît et de se motiver pour décrocher son diplôme,
- Pour les réfractaires aux cours théoriques, la possibilité d'apprendre de façon pratique, en voyant faire les choses puis en les expérimentant soi-même,
- Pour ceux qui ont envie de découvrir le monde du travail, l'opportunité de faire ses preuves sur le terrain et d'être considéré comme un adulte.

C'est un changement important par rapport à l'école, vous avez réellement un pied dans la vie active et il faut s'investir à fond et donc bien réfléchir avant de se lancer.

Entre les cours, la formation en entreprise et la préparation des examens, ce système demande une organisation importante et plus de travail que dans l'enseignement classique.

Pour réussir, il faut avoir un projet et savoir ce que l'on veut vraiment faire, et ne pas seulement voir le salaire qui « tombe » à la fin du mois.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Il ne faut pas confondre "alternance", "apprentissage" et "contrat de professionnalisation".

L'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont deux dispositifs en alternance qui combinent travail en entreprise et formation théorique et correspondent à deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Le choix du type de contrat en alternance se fait en fonction de votre projet (niveau et type de formation ou diplôme visé), du type d'entreprise (publique, privé, commerciale, ...) et suivant la situation de l'employeur, ses besoins, les objectifs de la formation ainsi que les aides financières pouvant lui être attribuées.

- **Le contrat d'apprentissage** relève de la formation initiale, il a pour objectif de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master,...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles <http://certificationprofessionnelle.fr>, dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé du Travail.
- **Le contrat de professionnalisation** relève de la formation continue, il a pour objectif l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et adultes et permet l'acquisition (dans le cadre de la formation continue) d'une qualification professionnelle reconnue : un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles <http://certificationprofessionnelle.fr> ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de branche ou interbranche ou une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

Des prépa - métiers pour découvrir l'alternance

La classe de 3^{ème} « prépa métiers », s'adresse tout particulièrement à des élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.

La prépa apprentissage en amont du contrat d'apprentissage, vise à sécuriser l'entrée en contrat d'apprentissage. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR). Autres conditions à satisfaire : n'être ni en emploi, ni en formation et avoir un faible niveau de formation (maxi bac non validé) ou être en situation de handicap. Ce parcours d'accompagnement dure de quelques jours à plusieurs mois en fonction de la situation de chacun et de son projet et permet de :

- Construire ou mûrir son projet professionnel
 - Acquérir les savoir-être nécessaires à l'intégration en entreprise
 - Connaître les fonctionnements de l'alternance et se préparer à la vie professionnelle
 - Faciliter la recherche et la conclusion du contrat d'apprentissage
- Les bénéficiaires de cette préparation à l'apprentissage peuvent bénéficier d'une rémunération.

En savoir plus : <https://vu.fr/prepa-apprentissage>

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

QUELS EMPLOYEURS ?

- **Toutes les entreprises du secteur privé, y compris les associations et les entreprises de travail temporaire** dans le cadre d'une mission de travail temporaire d'au minimum 6 mois ;
- **Les employeurs du secteur public non industriel et commercial** (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs).

QUELS PUBLICS ?

- **Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ;**
 - **Au-delà de 29 ans** : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- A noter** : Les jeunes de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e) peuvent commencer à exécuter un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le Maître d'apprentissage est obligatoire. Il peut-être l'employeur ou un salarié volontaire de l'entreprise.

LA FORMATION

La durée de la formation dépend de la nature du diplôme préparé : entre 6 mois et 3 ans. La formation peut se dérouler en France ou à l'étranger. La formation ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat.

À savoir : la formation peut être effectuée en tout ou partie à distance avec un suivi par le centre de formation.

LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI). La durée varie en fonction du diplôme préparé :

- **En principe entre 6 mois et 3 ans.** Cette durée peut, dans certains cas être supérieure (4 ans maximum) pour les travailleurs handicapés.

Salaire : entre 27 % et 78 % du SMIC suivant l'âge et l'année de formation. 100 % du SMIC à partir de 26 ans peu importe l'année de formation. Des conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.

Le contrat d'apprentissage doit être établi par écrit à l'aide du **formulaire Cerfa FA 13** : <https://vu.fr/formulaire-cerfa> signé par l'employeur et l'apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur). L'employeur transmet le contrat à l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend.

POUR PLUS D'INFOS

<https://vu.fr/contrat-apprentissage>

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

QUELS EMPLOYEURS ?

Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux (ex RAPT, SNCF, ONF,...) et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Les entreprises de travail temporaire peuvent aussi conclure des contrats de professionnalisation.

QUELS PUBLICS ?

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (CUI).

LE TUTEUR

Un tuteur est obligatoire. Celui-ci peut-être l'employeur ou un salarié qualifié de l'entreprise.

LA FORMATION

La formation représente entre 15 à 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation à durée déterminée ou de la période de professionnalisation du contrat à durée indéterminée, sans pouvoir être inférieure à 150 heures par an.

La durée minimale peut dépasser 25 % par un accord de branche, et

pour certaines catégories d'employés, notamment s'il s'agit d'un :

- jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire sans qualification
- bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou une personne ayant bénéficié d'un CUI,

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et à titre expérimental, le contrat de professionnalisation peut définir un parcours de formation « sur-mesure » qui n'est pas nécessairement qualifiant ou certifiant. Les employeurs et les opérateurs de compétences peuvent définir eux-mêmes, en accord avec le salarié, les compétences à acquérir dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

La souplesse de ce contrat permet aux personnes éloignées de l'emploi de disposer d'une formation sur mesure, plus adaptée à leurs besoins. D'autre part, elle permet aux entreprises de pouvoir embaucher d'emblée un salarié formé au plus près des besoins réels du terrain.

LE CONTRAT

Le contrat de professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) :

Dans le cadre d'un CDD la durée du contrat est comprise entre 6 mois et 12 mois, voire 36 mois dans certains cas pour :

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire sans qualification ;
- les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an auprès de Pôle emploi
- les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH, ou sortant d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Dans le cadre d'un CDI, le contrat débute par une période de professionnalisation de 6 à 12 mois. Sa durée peut toutefois être allongée jusqu'à 24 mois pour :

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire sans qualification ;
- les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH, ou sortant d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Salaires : Entre 55 % et 100 % du SMIC ou 85 % du salaire conventionnel suivant âge et niveau.

Le contrat de professionnalisation doit être établi par écrit à l'aide du **formulaire Cerfa EJ 20** : <https://vu.fr/formulaire-cerfa-contrat-pro>. Il est accompagné du document précisant les objectifs, le programme et les modalités d'organisation et de sanction de la formation.

L'employeur envoie le contrat à l'opérateur de compétences (OPCO) dont il dépend.

POUR PLUS D'INFOS

<https://vu.fr/contrat-professionnalisation>

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ou D'APPRENTISSAGE, RÉUSSISSEZ VOTRE ALTERNANCE !

Du CAP au BTS dans les secteurs :

-  Administratif - Commerce
-  Comptabilité - Gestion
-  Aéronautique
-  Audiovisuel
-  Automobile
-  Bâtiment
-  Bois- Forêt
-  Coiffure - Esthétique
-  Hôtellerie - Restauration - Tourisme
-  Industrie
-  Industries graphiques - Multimédia
-  Logistique
-  Métallurgie
-  Métiers de l'eau
-  Métiers de la mode
-  Métiers d'arts
-  Métiers de la sécurité
-  Optique-Lunetterie
-  Santé - Social



Suis-je toujours étudiant lorsque je me forme dans le cadre d'un contrat en alternance ? Non ! Même si vous êtes en formation, vous bénéficiez du statut de salarié à part entière.

DES RÉDUCTIONS POUR LES ALTERNANTS :

- **Le PASS' Région** », carte pour les apprentis âgés de 15/25 ans, elle offre une multitude d'avantages et de services, ciné, livres, sport, santé... pour connaître tous les avantages et les conditions d'obtention <https://jeunes.auvergnehonealpes.fr>

- **La carte d'étudiant des métiers** s'adresse aux apprentis et sous certaines conditions aux jeunes en contrat de professionnalisation. Elle permet de bénéficier des mêmes réductions tarifaires que les étudiants de l'enseignement supérieur : musées, cinéma, transports, restaurant universitaire...
<https://vu.fr/carte-etudiant-des-metiers>

SALAIRE

Il est calculé en pourcentage du SMIC (ou minimum conventionnel) et diffère en fonction du type de contrat en alternance.

Le temps de travail hebdomadaire est égal aux heures effectuées en entreprise et en organisme de formation ou CFA. Au 1^{er} janvier 2020, le SMIC sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (soit 151,67 par mois) est de **1 539,42 € bruts mensuels**. Les montants indiqués ci-dessous sont des salaires bruts.

Rémunération en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2020				
	- de 18ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	de 26 ans et +
1^{ère} année	415,64 € (27 % du SMIC)	661,95 € (43 % du SMIC)	815,89 € (53 % du SMIC)	1539,42 € (100 % du SMIC)
2^{ème} année	600,37 € (39 % du SMIC)	785,10 € (51 % du SMIC)	939,04 € (61 % du SMIC)	1539,42 € (100 % du SMIC)
3^{ème} année	846,68 € (55 % du SMIC)	1031,41 € (67 % du SMIC)	1200,75 € (78 % du SMIC)	1539,42 € (100 % du SMIC)

- Le salaire des apprentis n'est pas soumis aux cotisations salariales (le salaire net est égal au salaire brut) ni à l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.
- Des salaires supérieurs peuvent être fixés par les conventions collectives de certaines branches professionnelles, ou pour certaines formations particulières.

Rémunération en contrat de professionnalisation au 1^{er} janvier 2020

	- de 21 ans	de 21 à 25 ans	de 26 ans et +
Niveau inférieur au bac pro	846,68 € (55 % du SMIC)	1077,59 € (70 % du SMIC)	1539,42 € (100 % du SMIC ou 85 % du minimum conventionnel - le plus élevé des deux)
Niveau égale ou supérieur au bac pro	1000,62 € (65 % du SMIC)	1231,54 € (80 % du SMIC)	

- La rémunération en contrat de professionnalisation est soumise aux cotisations sociales (le salaire net est donc inférieur au salaire brut) et à l'impôt sur le revenu

Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, pour connaître précisément vos droits connectez-vous au portail de l'alternance www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ un simulateur de rémunération est intégré.

DROITS ET OBLIGATIONS

Les acteurs de l'alternance

La réussite du projet d'alternance repose sur trois acteurs (employeur, alternant, organisme de formation) aux responsabilités bien établies.

Le rôle de l'employeur	Le rôle de l'établissement de formation	Le rôle de l'alternant
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'insertion professionnelle de l'alternant dans l'entreprise Lui donner les moyens nécessaires à la formation pratique Permettre au tuteur ou au maître d'apprentissage d'assurer l'accompagnement de l'alternant, tout en exécutant sa propre prestation de travail (décharge horaire par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition de la qualification ou du titre visé Assurer la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition de la qualification ou du titre visé 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre avec assiduité sa formation Bien s'intégrer dans l'entreprise Respecter l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation

Dans le cadre d'un contrat en alternance, ai-je droit à des vacances ?

Oui ! Comme tout salarié, vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an, soit 2,5 jours ouvrables par mois travaillé.

IEQT

L'École
du management
des risques
et de la performance

QSE

Qualité Sécurité Environnement

Bac+3
Animateur QSE

Bac+4
Chef de projet QSE

Bac+5
Manager des risques

5/15 rue Montaret

03200 Vichy

04 70 30 41 46

vichy@ieqt.org

VOUS ÊTES LEADER
ET COMMUNIQUANT ?
VIVEZ L'EXPÉRIENCE IEQT !

www.ieqt.org

CFH

centre de
formation
hôtelière

La passion pour métier

www.cfh-vichy.com
cfh@allier.cci.fr

VOUS ÊTES PASSIONNÉ ET DYNAMIQUE ? VIVEZ L'EXPÉRIENCE CFH !



Assistant Manager
Tourisme Hôtellerie
Restauration (Bac+2)

Réceptionniste
en hôtellerie

Gouvernant(e)
en hôtellerie

Employé(e) d'étage

Cuisinière

Serveur(se)

5/15 rue Montaret 03200 Vichy

04 70 30 41 44



académie du PLM

EMBARQUEZ DANS L'INDUSTRIE 4.0

contact@academieplm.com

www.academieplm.com

VOUS ÊTES CONNECTÉ ET AGILE ?
VIVEZ L'EXPÉRIENCE ACADÉMIE PLM !

Bac+3 Développeur PLM

Bac+5 Expert en informatique
et système d'information Parcours PLM

5/15 rue Montaret 03200 Vichy 04 70 30 41 60

LE LABEL
CAMPUS
RÉGION
DU NUMÉRIQUE

IFAG

L'ÉCOLE DE MANAGEMENT
POUR ENTREPRENDRE & INNOVER



VOUS ÊTES CRÉATIF ET AUDACIEUX ?

VIVEZ L'EXPÉRIENCE IFAG !

BTS/Bac+2 Manager Commercial et Opérationnel
Bac+3 Manager d'Activité
Bac+5 Manager Stratégique



IFAG MONTLUÇON : 31 Quai Louis Blanc - 03100 Montluçon
Tél. : 04 70 02 50 50 - Email : montlucon@ifag.com

Sachez que si l'entreprise le souhaite, vous pouvez commencer votre apprentissage jusqu'à trois mois avant le début de la formation. Profitez de cette période « d'essai » pour évaluer si votre choix d'orientation correspond bien à vos aspirations. La période d'essai est autant valable pour l'employeur que pour vous car il faut que les deux aient envie de faire un bout de chemin ensemble.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE : depuis le 1er janvier 2019, tout apprenti âgés d'au moins 18 ans, peut bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire. Cette aide d'un montant de 500 euros est versée par le centre de formation, après constitution d'un dossier et validation par le centre de formation.

- **Le Compte Personnel d'Activité (CPA)** est un outil destiné à aider les actifs à construire leur parcours professionnel. Il peut être ouvert dès l'âge de quinze ans pour le jeune qui signe un contrat d'apprentissage. Au fil de sa carrière, le jeune accumulera des droits et pourra décider de leur utilisation : formation, accompagnement dans un projet de création d'entreprise, bilan de compétences...

www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

En alternance, une fois dans l'entreprise, suis-je sûr d'y rester ?

Non ! Comme dans tout contrat de travail, vous avez une période d'essai. Une rupture en période d'essai ne donne lieu à aucune indemnité ni prime de licenciement. Après la période d'essai, une rupture du contrat est également possible.

Depuis le 1er janvier 2019, tout apprenti rompant son contrat de travail en cours d'année, peut désormais prolonger pendant 6 mois sa formation au CFA.

UN DÉSACCORD, UN LITIGE...

En cas de difficulté durant votre contrat en alternance, vous devez absolument en parler !

Plusieurs raisons peuvent entrer en ligne de compte : le rythme est trop élevé, vous ne vous sentez pas à l'aise, le domaine d'activité ne correspond finalement pas à vos attentes, ... et d'autres raisons liées à l'adaptation au poste de travail de l'entreprise.

Dans tous les cas, **privilégiez le dialogue tout au long de votre contrat**, n'hésitez pas à demander un entretien avec votre employeur.

En cas de désaccord ou de litige non résolu, vous pouvez également prendre contact avec votre chambre consulaire qui fera appel à un médiateur pour vous aider à trouver une solution ou directement avec votre organisme de formation/CFA.

A la fin de mon contrat en alternance, si l'entreprise ne me garde pas, ai-je droit au chômage ?

Oui ! C'est un contrat de travail qui ouvre droit à l'assurance chômage.

2 LES SECTEURS QUI RECRUTENT EN ALTERNANCE

Propreté, bâtiment, hôtellerie-restauration, transports, services à la personne...

Tous ces secteurs recrutent des jeunes sans diplôme ou peu diplômés et proposent souvent des formations courtes en alternance. Certains métiers proposés par ces secteurs ont une mauvaise image qui empêche de découvrir leurs avantages, abandonnez vos jugements, renseignez-vous, rencontrez des professionnels !

L'AGROALIMENTAIRE

Plus que jamais, les industries agroalimentaires ont des besoins en compétence sur de nombreux métiers. Entre l'activité commerciale, la production l'entretien et la maintenance des outils de production, il existe **une incroyable diversité de postes avec beaucoup d'opportunités** à saisir dans les nombreuses PME qui composent le tissu local. L'IFRIA est le partenaire régional des industries agroalimentaires et propose de nombreuses formations pour accéder aux métiers des entreprises du secteur : CAP Opérateur en Industries Alimentaires, BP industries alimentaires, bac pro bio-industries de transformation...

Ressources :

- Pour tout savoir sur les métiers et les formations dans l'agroalimentaire <https://ifria.fr>

- Pour connaître les entreprises du secteur, l'ARIA Auvergne-Rhône-Alpes est la structure représentative des Industries Agro-Alimentaires de la Région www.auvergnerrhonealpes-alimentaire.com

AVEC LE SOUTIEN DE



Ministère de l'Éducation
Nationale et de la Jeunesse

MINISTÈRE
DU TRAVAIL

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

l'Étudiant

SALON Apprentissage, alternance et métiers

SAMEDI 15 FÉVRIER — 9 H - 17 H
CLERMONT-FERRAND • HALL32

Invitation gratuite

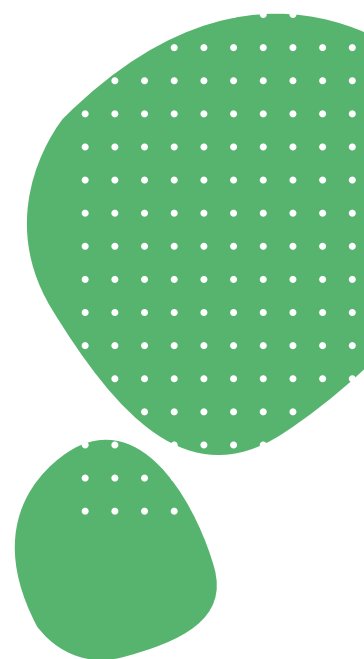
© GETTY IMAGES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



3 auvergne
rhône-alpes



LA BANQUE ET L'ASSURANCE

Les banques et les assurances accueillent chaque année de nombreux alternants majoritairement sur des postes de commerciaux comme agent général d'assurance ou conseiller clientèle. Pour s'adapter à la révolution numérique, les banques ont aussi besoin de personnes au profil technologique. Les besoins sont de plus en plus tournés vers la data et l'intelligence artificielle. La généralisation de l'outil digital crée aussi des besoins de web marketer, social media manager, UX manager (expérience client d'un service digital)... Les banques recrutent également des profils juridiques, chargés des fonctions en lien avec la réglementation et la conformité, des analystes chargés par exemple de la lutte contre la fraude.

Ressources :

- Fédération Française de l'Assurance www.ffa-assurance.fr
- Fédération Bancaire Française www.fbf.fr
- Les métiers de la banque et de l'assurance www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-la-banque-des-assurances-et-de-limmobilier

LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le secteur du BTP offre de nombreuses opportunités de carrière pour tous les niveaux de formation. Les grands groupes tels qu'Eiffage, Bouygues, Vinci, Colas, Saint Gobin..., recrutent de nombreux alternants dans toute la France.

Gros œuvre : terrassier, maçon, coffreur, charpentier, couvreur..., ou second œuvre : peintre, électricien, plombier, façadier, carreleur..., la majorité des métiers du BTP sont traditionnellement accessible par la voie de l'alternance.

En Auvergne Rhône-Alpes, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement dans la préparation du gros œuvre et des travaux publics : aide-maçon, manœuvre ou encore le terrassier. Elles peinent aussi à recruter des ingénieurs, des conducteurs de travaux, des grutiers ou dessinateurs projeteurs.

Ressources :

- Réseau de l'apprentissage aux métiers du BTP www.ccca-btp.fr
- Fédération française du bâtiment Auvergne Rhône-Alpes www.aura.fbatiment.fr
- Chambre de métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes www.crma-auvergnerhonealpes.fr
- Les métiers du BTP www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-du-btp

LE COMMERCE, LA VENTE, LA GRANDE DISTRIBUTION

L'alternance est largement répandue dans ces secteurs, un tiers des offres en alternance concerne les secteurs commerce, vente et grande distribution. Les hyper et supermarchés offrent chaque année des milliers de postes en alternance.

Selon une étude menée par Golden Bees l'Auvergne Rhône-Alpes reste une région attractive (13 % des offres) après l'Île-de-France (50 %).

Vendeur(se), employé(e) de vente ou de commerce, conseiller(ère) de vente, commercial(e), manager(euse), employé(e) de libre service, font partie des métiers les plus recherchés par les entreprises.

Ressources :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr
- Les métiers du commerce et de la grande distribution www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-du-commerce-et-de-la-distribution

L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Le secteur de l'hôtellerie-restauration figure toujours sur le podium des plus gros recruteurs d'apprentis. Les métiers les plus recherchés par les employeurs sont ceux du service et de la cuisine : serveur(se), commis de cuisine, cuisinier(ère). Dans l'hôtellerie, des postes d'agents(es) de réservation, de réceptionnistes, de gouvernants(es) et d'employés(ées) d'étage sont aussi à pourvoir.

Ressources :

- Chambre de métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes www.crma-auvergnerhonealpes.fr
- Les métiers de l'hôtellerie-restauration www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-lhotellerie-et-de-la-restauration

L'INDUSTRIE

Plasturgie, métallurgie, aéronautique, automobile... L'industrie est un secteur en pleine transformation. Organisation du travail, outils, métiers... le secteur se renouvelle, impression 3D, automatisation, robotique et maintenant l'Internet des Objets (IoT) dans l'automobile par exemple. L'industrie recrute largement en apprentissage car elle permet aux jeunes formés d'acquérir des compétences au plus près des besoins des entreprises garantissant une véritable porte d'entrée vers l'emploi durable.

La région Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les plus industrialisées de France et compte 371 établissements industriels de plus de 200 salariés.

Du CAP ou diplôme d'ingénieur les diplômés et les domaines de formation dans l'industrie sont variés, chaudronnerie, productique, mécanique, usinage, conception, maintenance industrielle, électrotechnique, automatisme...

Ressources :

- Dossier régional spécial industrie www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/lindustrie
- L'industrie aéronautique www.campus-aeronautique.eu
- UIMM La Fabrique de l'Avenir (réseau d'entreprises, formations dans l'industrie) <https://uimm.lafabriquedelavenir.fr/industrie/>
- Les métiers des industries de process www.orientation.auvergne-rhonealpes.fr/domaine/les-metiers-des-industries-de-process
- Les métiers de la métallurgie www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-la-metallurgie-et-du-travail-des-metaux

L'INFORMATIQUE ET LE NUMÉRIQUE

Actuellement, l'informatique, le numérique, le réseau et les télécoms sont des domaines de compétences qui s'étendent à presque tous les secteurs d'activité ce qui génère de nombreux débouchés. **Dans ces domaines, les contrats d'alternance débouchent très souvent sur une proposition d'embauche.** Un cycle court (CAP, Bac pro) en poche, on peut occuper un poste de technicien réseaux, de dépanneur technique dans une entreprise ou éventuellement faire de la vente de matériels ou du conseil clientèle.

Le Bac+2/3 ouvre quant à lui à la programmation et la conception d'applications ou de logiciels ainsi qu'à l'administration réseau, chaque spécialité exigeant des connaissances spécifiques. Tandis qu'au niveau Bac+4/5, on forme des chefs de projet, des développeurs web ou encore des architectes réseaux dans de grandes structures.

Ressources :

- Le numérique en Auvergne Rhône-Alpes www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/le-numerique
- Campus Région du numérique www.campus-region.fr
- Les métiers de l'informatique www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-linformatique

LES MÉTIERS DE BOUCHE

L'apprentissage reste la voie royale pour travailler dans ce domaine. Les entreprises du secteur artisanal et de la grande distribution peinent à recruter des bouchers(ères), des charcutiers(ères), des boulangers(ères), des pâtisseries(ères), des poissonniers(ères).

Ressources :

- Chambre de métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes www.crma-auvergnerhonealpes.fr
- Les métiers de bouche www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-bouche



REJOIGNEZ L'INDUSTRIE À
MONTLUÇON ET À CLERMONT !

PORTES OUVERTES 2020 DU CFA DE L'INDUSTRIE D'Auvergne :

mercredi 12 février (14h-18h),
vendredi 03 avril (14h-18h) et samedi 04 avril (09-12h),
mercredi 03 juin (14h-18h) et mercredi 23 septembre (14h-18h)

- > CAP, Bac Pro, BTS, Mention Complémentaire, Titres professionnels, Bachelor, Ingénieur et + de 150 CQPM
- > + de 450 **contrats d'alternance** disponibles chaque année
- > 12 domaines de compétences : **ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR**
TECHNICO-COMMERCIAL | **INFORMATIQUE INDUSTRIELLE** | **PRODUCTIVE**
OUTILLAGE | **CONDUITE DE PROCESS** | **ÉLECTROTECHNIQUE** | **AUTOMATISME**
CONCEPTION | **MAINTENANCE INDUSTRIELLE** | **CHAUDRONNERIE** | **SOUDURE**

NOS ATOUS

- > Formations **GRATUITES** (pas de frais d'inscription) et contrats de travail **RÉMUNÉRÉS**
- > Accompagnement personnalisé dans la **recherche d'entreprise** et la préparation aux entretiens
- > Investissements réguliers dans des **équipements innovants** (bras robot, imprimante métal 3D, etc.)

À Montluçon

62 rue Henri Barbusse
03630 Désertines

pole-formation-auvergne.com / f @ Pôle Formation Auvergne

À Clermont-Ferrand

7 rue du Bois Joli
63800 Couron



PÔLE
FORMATION
AUVERGNE

LA PROPRETÉ

Les entreprises de la propreté cherchent aujourd'hui à recruter des candidats qualifiés. Bénéficiant d'une mauvaise image, trop de peu de publics s'inscrivent dans les filières de formation du secteur. Pourtant, avec sa grande diversité de secteurs d'intervention et d'activités, la propreté offre de nombreuses possibilités d'accès et d'évolution.

Ressources :

- Les métiers et les formations de la propreté

www.itineraire-proprete.com

- Trouver une formation en alternance www.inhni.com

- Les métiers de l'entretien et de la propreté www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-de-lentretien-et-de-la-proprete

LES SERVICES À LA PERSONNE

Aide à domicile, auxiliaire de vie, travailleur familial, aide ménager(e), garde d'enfants, aide au bricolage, aide au déplacement... les services à la personne sont devenus incontournables !

Sous cet intitulé, on regroupe l'ensemble des métiers qui aident les particuliers dans leur vie quotidienne, le plus souvent à domicile. Métier-phare du secteur, l'aide à domicile fait partie des emplois qui devraient recruter le plus dans les années qui viennent. Derrière ce terme, deux niveaux de métier : employé(e) à domicile et accompagnant(e) éducatif et social (AES). L'employé(e) à domicile épaula la personne dans l'ensemble des tâches du quotidien, un niveau CAP du secteur est suffisant pour exercer.

L'accompagnant éducatif et social a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Pour exercer le métier d'AES, le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) est nécessaire, ce diplôme est accessible par la voie de l'alternance.

Ressources :

- Informations sur le secteur et les formations

www.servicessalapersonne.gouv.fr

- Les métiers des services à la personne www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-des-services-la-personne

LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

Le secteur du transport et de la logistique reste porté par la mondialisation des échanges et l'essor du e-commerce. Dans la logistique, le métier de magasinier préparateur de commande est en Auvergne Rhône-Alpes le plus recherché. Un autre métier particulièrement en tension, dans le secteur du transport est celui de conducteur de transport de marchandises sur longue distance.

Ressources :

- Information sur les métiers du transport et de la logistique, aide en matière d'orientation ou d'emploi www.aft-dev.com/projets/sefi-tl

- Les métiers du transport et de la logistique www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/domaine/les-metiers-du-transport-et-de-la-logistique

Les 3 secteurs qui proposent le plus d'offres en alternance :

1. Commerce, vente et grande distribution (33 %)
2. Qualité, Ressources humaines, direction (14 %)
3. Banque, finance, comptabilité, assurance (12 %)

Les 3 entreprises qui recrutent le plus en alternance :

1. Enedis
2. Thalès
3. SNCF

RESSOURCES FORMATIONS ET DIPLÔMES

www.onisep.fr

www.orientation.auvergnerhonealpes.fr

3 ALTERNANCE : ITINÉRAIRE CONSEILLÉ

ÉTAPE 1 DÉFINISSEZ VOTRE PROJET PROFESSIONNEL, DES STRUCTURES PEUVENT VOUS AIDER

- **CIO** : pour les collégiens, lycéens, étudiants <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/auvergne-rhone-alpes/cio>
- **Missions locales** : sur rendez-vous pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis de système scolaire www.missions-locales.org
- **Auvergne Rhône-Alpes Orientation** - Délégation Auvergne (ex Espace Info Jeunes) pour tous publics (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi,...) www.info-jeunes.net
- **Pôle emploi** : pour les demandeurs d'emploi www.pole-emploi.fr/region/auvergne-rhone-alpes
Réalisez (sous certaines conditions) une immersion professionnelle pour confirmer votre choix de métier dans le cadre d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).
- **Apec** (Agence Pour l'Emploi des Cadres) www.apec.fr

ÉTAPE 2 TROUVEZ VOTRE FORMATION, VÉRIFIEZ QUE VOTRE PROJET EST RÉALISABLE PAR L'ALTERNANCE

De nombreux secteurs d'activité sont accessibles par la formation en alternance et permettent de préparer un diplôme d'État de l'enseignement secondaire (CAP, Bac pro,...) ou supérieur (BTS, Licence pro, master, diplôme d'ingénieur,...) ou encore une certification (titre professionnel, certificat de qualification professionnelle,...) enregistrée au RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle)
<https://certificationprofessionnelle.fr>

- **Participez aux salons et aux journées « Portes ouvertes »** pour découvrir les organismes, les établissements et toutes les formations en alternance (cf. chapitre 4 « Calendrier de l'alternance »).
- **Trouvez les organismes et les formations accessibles en alternance**
www.orientation.auvergnhonealpes.fr
- **Le guide de l'apprentissage Auvergne Rhône-Alpes** recense tous les diplômes par secteur et par niveau de formation ainsi que des adresses utiles
<https://vu.fr/guide-apprentissage>

Faut-il passer par Parcoursup pour s'inscrire dans une formation post-bac en apprentissage ?

Oui, la liste des vœux en apprentissage est distincte de celle sous statut étudiant. Il est donc possible de formuler 10 vœux de formation en apprentissage et 10 vœux de formation sous statut étudiant. Vous n'avez pas besoin de classer vos vœux et vous pouvez postuler dans plusieurs académies. En 2020, Parcoursup proposera l'ensemble des formations de 1er cycle de l'enseignement supérieur.

Un conseil : tant qu'aucun contrat n'a été signé avec un employeur, il est recommandé de demander la même formation en apprentissage et sous statut étudiant.

Nouveau, dès 2020 : les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et les établissements que vous aurez demandés via Parcoursup vous accompagnent dans vos démarches : ils pourront vous contacter, même avant le 19 mai (date à laquelle vous recevrez les réponses des formations), pour vous aider à trouver un employeur. N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès d'eux.

Attention : tous les établissements proposant des formations en apprentissage ne se trouvent pas sur Parcoursup. Dans ce cas, il faut s'inscrire directement auprès de l'établissement. De manière générale, chaque établissement peut disposer de son propre calendrier et de ses propres modalités d'inscription. C'est la raison pour laquelle il est important de se mettre dès que possible en contact avec l'établissement.

www.parcoursup.fr

ÉTAPE 3 OUTILLEZ-VOUS !

Réalisez votre CV, rédigez vos lettres de motivation (cf. chapitre 5 « Outils de communication »).

L'emploi que vous recherchez doit être en lien avec votre projet professionnel : le poste que vous allez occuper, le travail que vous aurez à accomplir, doit correspondre au diplôme ou à la certification que vous souhaitez préparer.

- **Des outils pour réaliser vos candidatures**
www.emploi-store.fr/portail/accueil

ÉTAPE 4 ENTAMEZ VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE, REPÉREZ LES OFFRES SUR LE NET

- **Rapprochez-vous des organismes de formation ou des CFA** : pour retirer vos dossiers de candidature, profitez-en pour vous renseigner, ils ont des réseaux d'entreprises auxquelles ils envoient des candidats.

Attention : ne commettez pas l'erreur de vous reposer entièrement sur votre école pour trouver une entreprise d'accueil.

Vos démarchent de recherche d'entreprise doivent au minimum commencer six mois avant le début de votre formation.

Ne vous précipitez pas ! Rechercher un contrat en alternance ne signifie PAS « prendre une liste d'entreprises et s'empresser de toutes les rencontrer ! Commencez à défricher très en amont le marché que vous allez prospecter pour décrocher votre contrat. Car il vaut mieux envoyer une **trentaine de candidatures adaptées et bien ciblées plutôt qu'expédier une centaine de candidatures sans réflexion !**

- **Prenez contact avec les différents organismes professionnels et les chambres consulaires :**

- Chambres des Métiers (CMA)
www.crma-auvergnerhonealpes.fr

- Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

- Syndicats professionnels (Boucherie, Bâtiment, Commerce, etc.)

- Organisations Patronales (CPME, MEDEF, ...)
www.cpmeauvergnerhonealpes.fr/votre-cpme-auvergne-rhone-alpes
<https://medef-aura.fr/fr/>

- **Profitez des salons et rencontres directes avec des entreprises** (cf. chapitre 4 « Calendrier de l'alternance »)

- **Recensez les entreprises et sélectionnez celles qui correspondent à votre projet :**

- Commencez par les entreprises que vous connaissez ou que connaît votre réseau proche (famille, amis,...)

- Définissez vos critères de sélection :

. Critères professionnels, c'est-à-dire liés à l'entreprise : secteur d'activité, métier,...

. Critères personnels, c'est-à-dire liés à votre vie personnelle : mobilité, contraintes familiales...

- Ressources en ligne :

www.pagesjaunes.fr

www.pagespro.fr

<https://hoodspot.fr/region/auvergne-rhone-alpes/>

<https://labonneboite.pole-emploi.fr/>

LA BONNE ALTERNANCE : l'outil incontournable pour **trouver les entreprises qui recrutent régulièrement en alternance**
<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

- **Surfez sur le net, trouvez les offres en ligne :**

D'après une étude menée par Golden Bees, **50 % des offres d'alternance sont diffusées entre mai et juillet**. Parmi elles, un tiers concerne des offres en Île-de-France, 12 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Pôle Emploi
www.pole-emploi.fr

- Portail de l'alternance
www.alternance.emploi.gouv.fr

- Place de l'Emploi Public (offres d'emplois, de stage et d'apprentissage publiées par les employeurs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière)
www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass

- Nos talents nos emplois en Auvergne Rhône-Alpes (offres d'emploi sur la Région)
<https://nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr>

- Bourse de l'alternance (offres d'emploi, dépôt de CV en ligne, actualités,...)
www.auvergne-alternance.fr

- Offres d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat en Auvergne Rhône-Alpes
www.apprentissage-auvergnerhonealpes.fr/rechercher-offres-apprentissage

Soyez réactif, postulez rapidement si une offre vous intéresse !

N'attendez pas plusieurs semaines pour envoyer votre candidature, montrez votre capacité de réactivité sans pour autant négliger votre candidature.

- **Renseignez-vous sur les entreprises que vous avez sélectionnées**

- Visitez leur site Internet.

- Demandez au centre de formation si des apprentis ont déjà été formés dans ces entreprises.

- Suivez leur actualité sur les réseaux sociaux, page Facebook,...

- **Trouvez votre contrat via les réseaux sociaux**

LinkedIn, Viadeo sont des réseaux sociaux professionnels. Selon une étude, 79 % des recruteurs déclarent utiliser LinkedIn pour consulter des profils.

Vous avez donc tout intérêt à utiliser les réseaux sociaux professionnels. C'est l'occasion de nouer des contacts pertinents, en lien avec le métier ou le secteur d'activité choisi et de faire ainsi ses premiers pas au sein d'une communauté. En vous mettant en relation avec des salariés des entreprises que vous visez, vous allez pouvoir vous renseigner et obtenir des informations utiles pour votre candidature.

Pas ou peu d'expérience, comment valoriser votre CV en ligne !

Misez sur vos centres d'intérêt, vos qualités personnelles, montrez votre intérêt et votre motivation pour votre projet en alternance.

Créez des liens vers vos passions, vos réalisations artistiques par exemple (blog photos, exploit sportif,...).

ÉTAPE 5 PRÉPAREZ VOS ENTRETIENS

Cette période marque le début des convocations aux entretiens et autres passages de tests dans un organisme de formation ou dans une entreprise. Pas de panique, c'est une question d'entraînement, de confiance en soi et en son projet professionnel.

Soyez vigilant, les missions que l'employeur souhaite vous confier doivent être en adéquation avec votre formation.

- Multipliez les contacts avec des employeurs potentiels, profitez des salons et rencontres directes avec des entreprises (cf. chapitre 4 « Calendrier de l'alternance »)
- MOOC, conseil, entretien virtuel (rubrique trouver un emploi) www.emploi-store.fr/portail/accueil
- Les fiches outils de l'Agence Régionale de l'Oriente-Délégation Auvergne www.info-jeunes.net rubriques « Emploi » « L'entretien d'embauche »

Vous avez trouvé votre entreprise, sachez que vous avez la possibilité de débiter votre contrat d'apprentissage 3 mois avant la date de début du cycle de formation.

Vous n'avez pas trouvé d'entreprise, si vous êtes âgé de 16 à 25 ans vous pouvez demander à suivre en organisme de formation ou en section d'apprentissage une formation visant à l'obtention d'une qualification professionnelle. La durée du cycle de formation est d'une année au maximum (dans la limite des places conventionnées avec le Conseil Régional). Vous bénéficiez alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Lors des périodes réservées à la formation en entreprise, le CFA ou la section d'apprentissage organise alors pour vous des stages professionnalisants en entreprise.

BESOIN DE L'AIDE D'UN PROFESSIONNEL : CARNET D'ADRESSES

A chaque étape de votre parcours, sollicitez des professionnels. Des structures locales vous accueillent gratuitement et peuvent vous accompagner dans vos recherches.

Le **Centre d'Aide à la Décision (CAD)** est un service proposé par le réseau des Chambres de métiers et de l'Artisanat (CMA) pour vous aider dans votre orientation. www.cma-auvergnerrhonealpes.fr

Les **Points A** des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) vous informent sur les contrats, les métiers et les formations en alternance. www.ccfomation63.com

Les **Chambres d'agriculture** <https://aura.chambres-agriculture.fr>

Les Centres de Formation

Ils prospectent les entreprises et sont donc en mesure de vous proposer des offres. Certains disposent même d'un service d'aide au placement et peuvent vous accompagner dans votre recherche. Il est donc judicieux de rencontrer plusieurs centres de formation, afin de connaître leurs opportunités d'emploi en alternance. www.orientation.auvergnerrhonealpes.fr

Les Missions locales

Elles accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et mettent à votre disposition tous leurs services pour vous permettre de trouver un maître d'apprentissage. www.missions-locales.org

Le Sira (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants)

A pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes alternants sur ces besoins de logement, restauration, mobilité. www.le-sira.eu

L'Espace Info Jeunes devient Auvergne Rhône-Alpes Orientation - Délégation Auvergne.

Propose à tous les publics des entretiens personnalisés et gratuits pour faire le point à des moments-clés de votre parcours. A votre écoute, les conseillers vous apportent des recommandations personnalisées sur votre recherche de contrat en alternance et pourront vous diriger vers des services complémentaires (Job training, m'orienter me réorienter,...) et des partenaires. www.info-jeunes.net

**LYCÉE
PROFESSIONNEL COIFFURE**

Centre René Rambaud géré par  **FNC Auvergne**
Fédération Nationale de la Coiffure d'Auvergne

PORTES OUVERTES
Samedi 21 mars 2020 · 9h-12h & 14h-17h
Samedi 16 mai 2020 · 9h-12h

 **Établissement privé sous contrat d'association
habilité à recevoir les boursiers nationaux,
la taxe d'apprentissage**

FORMATION

- ▶ CAP
- ▶ MENTION COMPLÉMENTAIRE
- ▶ BREVET PROFESSIONNEL

27 rue Maréchal Leclerc · 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 16 60 · Fax. 04 73 98 16 65
www.ecolecoiffure.com

Pensez aux agences d'intérim !

Elles peuvent, en fonction des besoins de leurs clients, proposer aux jeunes un contrat en alternance.

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Sont des collectifs d'entreprises qui organisent des parcours en alternance d'insertion et de qualification pour des personnes éloignées du marché du travail (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA). www.lesgeiq.fr

GEIQ EPI un outil efficace. C'est un GEIQ Multisectoriel, porté et voulu par des entreprises auvergnates (Enedis et GRDF, la SEITA, Les Eaux de Volvic...). Ce dispositif territorial a pour objectif la mise à disposition de personnel majoritairement embauché en contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage chez ses adhérents. <http://geiqepi.fr> EFISUP complète les services proposés par le GEIQ EPI et met à disposition des entreprises adhérentes un soutien et un accompagnement adaptés à l'alternance à partir du BAC + 2. www.episup.fr

4 CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2020

Voici une liste des moments clés de l'année :

LES ÉVÉNEMENTS ET DATES À NE PAS MANQUER

Salon Infosup / CLERMONT-FERRAND
Judi 23, vendredi 24 et samedi 25 janvier
Polydome de 9h à 17h (entrée libre)

La nuit de l'orientation / LYON
Vendredi 24 janvier
CCI Lyon Métropole de 15h à 22h

Salon de l'apprentissage, de l'alternance et des métiers / GRENOBLE
Samedi 25 janvier
Alpexpo, Alpes congrès de 9h à 17h

Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat
Du vendredi 31 janvier au vendredi 7 février
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département * (cf. coordonnées CMA page 19)

- La semaine de l'apprentissage regroupe une série d'événements (portes ouvertes, animations, conférences...) visant à mettre en lumière l'action des CMA en faveur de l'apprentissage.

Mondial des métiers / LYON
Judi 6, vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 février
Eurexpo Chassieu, jeudi et vendredi de 9h à 17h, vendredi et samedi de 9h à 18h

Salon de l'apprentissage et de l'alternance / LYON
Vendredi 14 et samedi 15 février
Cité/Centre de Congrès, vendredi de 13h à 17h et samedi de 9h à 17h

Salon de l'apprentissage, de l'alternance et des métiers / CLERMONT-FERRAND
Samedi 15 février
Hall 32 de 9h à 17h

La nuit de l'orientation / CLERMONT-FERRAND
Mardi 18 février
CCI Formation de 17h à 21h

Forum Apprentissage / PRIVAS
Vendredi 21 février
Espace Ouvèze de 9h30 à 12h30

Les journées portes ouvertes sont des temps forts à ne pas rater, ils permettent notamment aux élèves et à leurs parents de :

- découvrir les locaux dans lesquels les élèves suivent leurs études,
- rencontrer les équipes pédagogiques,
- échanger avec des élèves en formation,
- construire judicieusement leur parcours de formation.

Journées portes ouvertes dans l'enseignement secondaire et supérieur :

- Académie de Clermont-Ferrand :
<https://vu.fr/JPO-secondaire-superieur-clermont>

- Académie de Lyon
<https://vu.fr/JPO-secondaire-superieur-lyon>

- Académie de Grenoble
<https://vu.fr/JPO-secondaire-Grenoble>
<http://vu.fr/JPO-superieur-grenoble>

Des forums et salons de l'orientation sont aussi organisés dans les territoires :

<https://vu.fr/Forums-2020-Grenoble>
<https://vu.fr/Forums-2020-Clermont>
<https://vu.fr/Forums-2020-Lyon>

Les Mercredis de l'apprentissage s'organisent chaque année de mars à septembre

- **Objectif** : découvrir l'apprentissage : les métiers et diplômes préparés en apprentissage, le fonctionnement de l'alternance (Entreprise/CFA), le contrat d'apprentissage, la rémunération de l'apprenti, la recherche du maître d'apprentissage, etc.

- **Public, cible** : réunions d'information générale sur l'apprentissage proposées aux jeunes et aux parents.

- **Lieu** : Chambres de métiers et de l'Artisanat et Chambres de Commerce et d'Industrie*.

Isère	Grenoble	04 76 28 28 28	www.grenoble.cci.fr
Lyon Métropole St-Etienne Roanne	Lyon	04 72 40 58 58	www.lyon-metropole.cci.fr
Nord Isère	Vienne	04 74 95 24 00	www.ccinordisere.fr
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	04 73 43 43 43	www.puy-de-dome.cci.fr
Savoie	Chambéry	04 57 73 73 73	www.cma-savoie.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes			
Ain	Bourg-en-Bresse	04 72 44 13 30	www.cma-ain.fr
Allier	Moulins	04 70 46 20 20	www.cma-allier.fr
Ardèche	Guilherand-Granges	04 75 07 54 00	www.cma-ardeche.fr
Cantal	Aurillac	04 71 45 65 00	www.cma-cantal.fr
Drôme	Romans	04 75 48 72 00	www.cma-drome.fr
Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	04 71 02 34 56	www.cm-haute-loire.fr
Haute-Savoie	Annecy	04 50 23 92 22	www.cma-74.fr
Isère	Grenoble	04 76 70 82 09	www.cma-isere.fr
Loire	St-Etienne	04 77 92 38 00	www.cma-loire.fr
Puy-de-Dôme	Chamalières	04 73 31 52 00	www.cma-puyde-dome.fr
Rhône	Lyon	04 72 43 43 00	www.cma-lyon.fr
Savoie	La Motte-Servolex	04 79 69 94 00	www.cma-savoie.fr

Chambres de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes			
Ain	Bourg-en-Bresse	04 74 32 13 00	www.ain.cci.fr
Allier	Moulins	04 70 35 40 00	http://www.allier.cci.fr
Ardèche	Privas	04 75 88 07 07	http://www.ardeche.cci.fr
Beaujolais	Villefranche-sur-Saône	04 74 62 73 00	www.beaujolais-cci.com
Cantal	Aurillac	04 71 45 40 40	www.cantal.cci.fr
Drôme	Valence	04 75 75 70 00	www.drome.cci.fr
Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	04 71 09 90 00	www.haute-loire.cci.fr
Haute-Savoie	Annecy	04 50 33 72 00	www.haute-savoie.cci.fr

Parcoursup pour les futurs apprentis

Les lycéens souhaitant poursuivre leurs études supérieures en apprentissage peuvent émettre leurs vœux sur la plateforme www.parcoursup.fr à partir du **mercredi 22 janvier**.

5 OUTILS DE COMMUNICATION

Avant d'entrer en contact avec les employeurs, il est primordial de bien valoriser ses outils de communication (CV, lettre de motivation et visibilité sur les réseaux sociaux professionnels) afin de faire la différence ! L'objectif d'une bonne candidature est de susciter l'intérêt du recruteur et lui donner envie de vous rencontrer.

Faites-vous conseiller avant toutes démarches. Il est très facile de « se griller » auprès de tous les employeurs en candidatant par exemple avec un mauvais CV.

A cette étape, votre projet doit être clair, vous connaissez le diplôme visé, vous êtes capable de présenter votre objectif professionnel et sa finalité.

Le marketing de soi ou personal branding passe aussi par Internet. Servez-vous des réseaux sociaux pour construire une stratégie de communication personnelle claire et efficace sur votre identité professionnelle.

LE CV

A quoi sert un CV ?

La question peut paraître futile. Pourtant, elle est essentielle. Le CV à avant tout pour objectif, de susciter l'intérêt des recruteurs et de décrocher un entretien.

Pour comprendre l'utilité du CV, il faut s'intéresser à son cheminement : le recruteur, qui doit en consulter un grand nombre chaque jour, va le parcourir très rapidement.

Combien de temps un recruteur va consacrer à la lecture de votre CV ?

Il va y consacrer entre 30 et 40 secondes. Vous devez mettre en avant les éléments clés qui donneront envie au recruteur de poursuivre sa lecture et de vous recevoir en entretien.

Les règles pour être lu par les recruteurs

1 - Tapez votre CV à l'ordinateur !

Les avantages :

- * vous gagnez un temps énorme à ne pas réécrire votre CV
- * vous pouvez le modifier facilement

2 - Rédigez un CV lisible !

Aérez votre CV, laissez des espaces.

Évitez les polices d'écriture exotiques ou rigolotes.

Utilisez au minimum une police de 10.

3 - Soyez synthétique !

Détaillez sans être trop long, une page suffit

Utilisez des mots clés

Comment présenter un curriculum vitae ?

Les informations pertinentes doivent immédiatement sauter aux yeux des recruteurs.

Pour assurer un confort de lecture optimal et plaire aux plus grands nombres respectez les principales règles de présentation du CV.

Prénom NOM
Téléphone
Adresse
Mail
Âge

Si photo,
souriez, fond neutre, bien cadrée,
de bonne qualité.

La lisibilité des différentes rubriques est essentielle !

Si le CV n'est pas clair et facile à lire, le recruteur risque de renoncer purement et simplement à le lire.

TITRE CV

Le titre n'est surtout pas « Curriculum vitae ». Votre CV doit absolument comporter un titre pour indiquer en un clin d'œil à un recruteur ce que vous recherchez, ne lui laissez pas penser : "mais qu'est-ce qu'il veut celui-là...". En mettant un titre, votre prénom et votre nom seront ainsi associés à une intention, un projet professionnel, que comprendra immédiatement le recruteur.

Exemple : Motivé(e) pour apprendre le métier de boulanger en apprentissage

FORMATION

Commencez par indiquer le diplôme le plus récent

Année d'obtention + Intitulé du diplôme complet + Nom de l'école (attention aux sigles, les mettre entre parenthèse)

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Énumérez vos différents emplois du plus récent au plus ancien. Insistez sur les points essentiels : nom de l'entreprise, intitulé de votre fonction, vos missions.

Pour les débutants, valorisez vos stages, projets d'études, jobs d'été.

À partir d'un à deux ans d'expérience, il est conseillé de placer cette rubrique au début du CV avant la rubrique formation.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES / COMPÉTENCES PERSONNELLES

Cette rubrique est sans nul doute pour les recruteurs une partie importante de votre CV.

Les compétences professionnelles représentent un savoir-faire spécifique acquis au cours de votre expérience professionnelle ou validé par un diplôme.

Les compétences personnelles ou soft skills (compétences douces) sont des compétences de savoir-être comme la capacité à communiquer, l'adaptabilité, la créativité ou encore le dynamisme, elles sont devenues incontournables pour les recruteurs. Attention, les compétences que vous allez mentionnées doivent être authentiques, elles doivent vous correspondre réellement.

Compétences professionnelles ou personnelles, vous devez être le plus synthétique possible et veiller à ce que vos compétences soient en adéquation avec votre projet ou les compétences requises pour le poste.

Selon le poste ou le diplôme visé, vous allez devoir maîtriser plusieurs langues, divers logiciels, etc. c'est ici qu'il faut le dire. Soyez précis, il faut indiquer quel est votre niveau.

CENTRES D'INTÉRÊT

Pour ceux qui pratiquent un sport, il est intéressant de préciser depuis combien de temps ils en font, s'ils ont fait de la compétition, s'ils ont remporté des prix... Plutôt que de lister tous les pays visités dans la partie "voyages", mieux vaut garder seulement une ou deux destinations en indiquant ce qui vous a vraiment plu dans le pays : la découverte d'une autre culture, les monuments de telle ville... L'idée est de détailler au maximum ses loisirs, en leur donnant du sens. Un passionné de littérature indiquera quel genre de romans il affectionne, quitte à citer le nom de son auteur préféré.

Cette partie permet d'enrichir le CV et de se distinguer des autres candidats, en laissant entrevoir des aspects de sa personnalité.

Les sites d'emploi ou Jobboards sont-ils efficaces ?

Oui, ils restent incontestables dans le cadre d'une recherche active d'emploi au regard du nombre d'offres disponibles.

90 % des employeurs déclarent recruter via internet. Les mails, les jobboards et les réseaux sociaux leur assurent rapidité et efficacité grâce à une communication optimisée.

LA LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation est toujours d'actualité :

elle présente votre carrière sous un angle personnalisé et complète ainsi les informations données par votre curriculum vitae. Concise, elle en dit long sur vous, en peu de lignes ! Elle illustre vos compétences, expose votre projet professionnel et permet au recruteur de savoir si votre personnalité est compatible avec la culture de son entreprise. Elle reste donc un passage obligé pour toute candidature spontanée, réponse à une offre d'emploi ou demande de formation dans une école ou une entreprise.

Pourquoi une lettre de motivation ?

Pour convaincre, c'est l'éclairage du CV. Écrivez sur une seule page, elle met en avant votre motivation, vos qualités, et ce que vous pouvez apporter à l'entreprise.

Un exercice souvent redouté et contraignant, vous pouvez être tenté de ne pas en envoyer, mais ne faites jamais l'économie d'un mot d'accompagnement à votre CV.

Pour garder toute sa place à côté du CV, la lettre de motivation doit être personnalisée et adaptée au poste et à l'entreprise.

Conseils pour rédiger la lettre de motivation :

1 - Une page, pas plus

2 - Aucune faute d'orthographe

Il est primordial de faire relire votre lettre pour valider qu'il n'y ait aucune faute.

3 - Soyez clair

Allez droit au but dans votre lettre, donnez des arguments de poids, cohérents avec votre profil et votre projet. Évitez les phrases trop longues. Votre lettre doit être positive.

4 - Personnalisez votre lettre

Montrez que vous connaissez l'entreprise dans laquelle vous postulez, cela montrera que vous vous êtes renseigné, et que vous n'écrivez pas la même lettre à chacune des offres d'emplois auxquelles vous répondez.

5 - Soyez courtois et poli

Terminez toujours votre lettre de motivation par une formule de politesse et n'oubliez pas de la signer.

COMMENT PRÉSENTER UNE LETTRE DE MOTIVATION ?

Votre Prénom et NOM

Adresse

Code postal et ville

Tél :

Mail

Nom de l'entreprise

Nom du destinataire et sa fonction

si vous les connaissez

Adresse

Code postal et Ville

Lieu et date (Clermont-Ferrand, le...)

Objet : candidature à un poste XXXX en alternance. Si vous répondez à une annonce, indiquez le poste et/ou les références

Le corps de la lettre

Le corps de la lettre doit être personnalisé et structuré. Adaptez chaque lettre à l'entreprise visée.

Rédigez la lettre de motivation en trois parties, en n'oubliant pas la formule :

« Madame Intel » ou « Monsieur Intel » ou « Madame, Monsieur » (si vous n'avez pas le nom de votre interlocuteur)

1. VOUS (l'entreprise)

Établissez un lien avec le recruteur.

Expliquez pourquoi l'entreprise vous intéresse.

Montrez que vous connaissez le "job" que vous vous êtes renseigné sur l'entreprise et sur son secteur d'activité.

2. MOI (le candidat)

Annoncez le but de votre démarche. Présentez-vous

Votre expérience, vos qualités (exigées par le métier) et compétences (précisez si possible dans quel cadre vous les avez acquises) toujours en lien avec le métier visé.

Si vous répondez à une annonce, montrez que vous correspondez à ce qui est demandé.

3. NOUS (l'entreprise et le candidat)

Faites comprendre au recruteur que vos compétences professionnelles et/ou personnelles, votre envie d'apprendre peuvent être un atout pour son entreprise. Exprimez votre envie et disponibilité pour un entretien.

Concluez votre lettre par une formule de politesse sobre.

Votre signature

Vos candidatures doivent être irréprochables sur la forme. Il est préférable d'utiliser la même police de caractère pour la lettre et le CV dans un souci de cohérence graphique.

Si vous candidatez par mail, il est indispensable de convertir votre CV et votre lettre de motivation en fichier « pdf » et de les nommer par votre prénom et nom (ex. Marie DURAND CV)

L'E-RÉPUTATION

C'est quoi l'e-réputation ?

L'e-réputation, c'est l'image véhiculée par les contenus, images, produits diffusés sur le net. Les traces laissées sur le web par vous ou par les autres peuvent avoir un impact positif ou négatif sur votre image.

Peut-on effacer des informations sur le web ? OUI

- en demandant à la personne qui les a publiées de les enlever
- en demandant la suppression de ces informations au site d'origine
- en demandant que ces informations ne soient plus référencées par les moteurs de recherche

<https://www.cnil.fr/fr/effacer-des-informations-me-concernant-sur-un-moteur-de-recherche>

Il n'y a cependant, aucun moyen de s'assurer que les contenus ont définitivement été effacés.

L'e-réputation, un soutien ou un frein pour vos candidatures

Votre e-réputation peut vous aider en vous rendant par exemple plus visible pour un recruteur. À contrario, elle peut aussi vous desservir si vous laissez traîner des informations privées voire compromettantes. Vous devez faire attention aux publications sur Internet. La difficulté majeure est de contrôler ce que les autres publient de vous. Soyez vigilants sur les photos, vidéo, commentaires et informations qui apparaissent.

Vérifiez et surveillez votre e-réputation en recherchant votre nom dans un moteur de recherche.

Les recruteurs sont nombreux à rechercher des informations complémentaires dans les moteurs de recherche sur les candidats qu'ils reçoivent.

Paramétrez votre compte en incluant des critères de confidentialité afin que seuls vos amis puissent consulter votre profil. Limitez ainsi l'accès à votre profil (Facebook, Twitter...) aux autres utilisateurs. Changez souvent de mot de passe pour éviter le piratage et désinscrivez les « amis » FB que vous n'avez jamais rencontrés et qui pourraient utiliser vos données privées...

Utilisez des pseudos pour vos réseaux personnels (Facebook, Instagram, Snapchat...).

Alternants Post-Bac boostez votre e-réputation professionnelle

Utilisez les réseaux professionnels (LinkedIn, Viadeo,...) pour faire savoir que vous cherchez un emploi.

Votre profil doit être bien renseigné et mis à jour aussi souvent que possible. Votre photo de profil sur LinkedIn ou Twitter doit être cadrée serrée, avec une image pro et souriante !



Participez à des forums de discussions liés à votre domaine de recherche de contrat en alternance. Vous pourrez ainsi vous mettre en avant mais soyez vigilant à la forme et au fond de vos commentaires. Il faut aussi entretenir son réseau et l'enrichir régulièrement. Créez un blog pour démontrer votre savoir-faire, exposez vos réalisations... : sur votre blog, vous maîtrisez complètement l'image que vous donnez de vous. Inconvénient : là encore, il faut l'actualiser régulièrement.

Outils en ligne

Les fiches outils de l'Espace Info Jeunes
www.info.jeunes.net rubriques « Emploi » « Trouver un emploi »

Modèles de CV, exemples de lettres de motivation, actions sur les réseaux sociaux...
www.emploi-store.fr/portail/accueil rubrique « Préparer sa candidature »

6 RENCONTRE AVEC L'ENTREPRISE

Rechercher un contrat en alternance, c'est évidemment faire un CV et des lettres de motivation, mais c'est également préparer ses entretiens. C'est aussi se rendre visible, sortir de sa « zone de confort » et aller à la rencontre des recruteurs.

COMMENT ABORDER UNE ENTREPRISE ?

Dois-je téléphoner, envoyer un courrier, ou y aller directement ?

Cela dépend des métiers et du type d'entreprise que vous allez démarcher.

- **Déplacez-vous si possible**

Les petites entreprises artisanales, commerces ou PME situées dans votre quartier ou votre commune, préfèrent voir les jeunes se présenter directement avec un CV. Attention aux heures auxquelles vous passez les voir.

Se présenter spontanément à une entreprise permet d'obtenir un entretien d'embauche « sans délai », mais il faut bien préparer sa démarche et ne rien laisser au hasard.

Mes parents ont-ils un droit de regard concernant mon contrat d'apprentissage ?

OUI. Si vous êtes mineur(e), vos parents doivent signer votre contrat d'apprentissage établi en trois exemplaires.

Vos parents peuvent bien sûr vous conduire jusqu'à l'entreprise mais à un moment, il est indispensable de pouvoir discuter « seul à seul » avec votre futur patron.

Se présenter directement à l'entreprise vous permet de :

- rendre votre candidature plus « vivante » pour l'employeur
- montrer que vous êtes dynamique dans vos recherches
- décrocher un entretien immédiatement
- relancer une entreprise à qui vous avez envoyé une candidature restée sans réponse

Si l'employeur n'est pas disponible pour vous recevoir, demandez à quelle heure et quel jour vous pouvez revenir pour le voir sans le déranger.

Si vous ne pouvez pas avoir de rendez-vous, laissez votre CV.

N'oubliez pas de remercier, même si vous n'avez pas encore rencontré l'employeur.

Si vous démarchez des entreprises plus grandes, les assistantes de l'accueil risquent de filtrer et de vous demander de laisser votre CV à l'accueil.

Dans ce cas, profitez-en pour leur demander le nom et si possible le téléphone de la personne en charge du recrutement. La semaine suivante contactez-la pour savoir si votre candidature lui a bien été transmise et si elle peut vous recevoir en entretien.

- **Vous pouvez les contacter par téléphone**

Respectez les mêmes consignes au niveau des horaires. N'oubliez jamais cette règle : Un appel téléphonique sert à décrocher un rendez-vous avec l'employeur, il ne s'agit pas de signer un contrat au téléphone...

- **Postulez sur le site Web des grandes entreprises.**

Il faut remplir un formulaire de candidature et/ou attacher son CV en pièce jointe.

Remplir un formulaire de candidature en ligne requiert autant de rigueur que postuler par la voie classique. Derrière les formulaires se cachent des moteurs de recherche qui filtrent les candidats à partir de mots clés.

- **Un courriel, trouvez le bon e-mail**

S'il ne vous est pas possible de vous rendre directement dans l'entreprise, ou si l'on vous répond à l'accueil que les candidatures se font par courrier postal ou courriel, demandez l'adresse e-mail de la personne ou du service à contacter.

Vous pouvez également obtenir cette information par téléphone, en appelant le standard de l'entreprise. Faites bonne impression en vous montrant poli et laissez votre nom à votre interlocuteur.

Qui contacter ? Il s'agit le plus souvent, selon la taille de la structure, du directeur, du service du personnel ou de la direction des ressources humaines.

Si vous recherchez un contrat pour une formation post BAC+2, utilisez tous les outils du web Vidéo, LinkedIn, Facebook, Twitter, les blogs... seront de précieux atouts. Vous pourrez glaner de l'information sur les entreprises qui recrutent en alternance.

L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

Vous avez décroché un entretien pour un contrat en alternance ? Maintenant, il vous reste à convaincre le recruteur que vous êtes le/la candidat(e) idéal(e).

L'entretien commence lorsque vous posez le pied dans les locaux de l'entreprise, et non pas une fois que vous êtes face au recruteur.

Réussir un entretien, c'est vouloir gagner une compétition : **cela demande de l'entraînement.**

Entraînez-vous. Cela renforcera votre confiance et donnera une image positive au recruteur.

SE PRÉPARER A L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

- **Se renseigner sur l'entreprise**

Se renseigner sur l'entreprise ce n'est pas seulement savoir quand elle a été créée et par qui, c'est aussi comprendre qui elle est. Démarquez-vous des autres candidats grâce à votre connaissance de ses valeurs, de ses engagements, de ses projets, de son mode de fonctionnement. Internet offre un accès facile à ce genre de renseignements, d'autres sources d'informations sont intéressantes, comme la presse, les interviews et les témoignages des acteurs de la société.

- **Soigner son apparence**

Sobriété : c'est le mot d'ordre à respecter. Habillez-vous en fonction du milieu dans lequel le poste est proposé : costume/cravate ou tailleur pour des commerciaux, par exemple. Les hommes seront toujours bien rasés, les femmes maquillées avec mesure.

- **Maîtriser son parcours**

Le CV étant une photographie de votre parcours, vous devez le rendre dynamique par vos commentaires. Savoir se raconter, c'est savoir ce que vous voulez, maîtriser ce que vous savez faire et maîtriser son parcours. Votre parcours doit être cohérent avec votre candidature.

- **Exprimer votre motivation**

Dans le cadre d'une alternance, la motivation d'un candidat est très importante pour un recruteur.

Expliquez à votre potentiel employeur en quoi une expérience dans son entreprise serait intéressante pour vous. Mais n'oubliez pas que ce qui l'intéresse avant tout, c'est ce que vous pourrez lui apporter.

- **Avoir les aptitudes attendues**

L'employeur n'attend pas des compétences techniques, que vous n'avez pas encore, mais un intérêt et une véritable envie de votre part. Montrez que vous avez les qualités requises, les aptitudes pour exercer ce métier.

- **Prendre le temps de réfléchir**

La plus solide préparation à un entretien ne couvre jamais la totalité des questions : chaque recruteur a sa méthode, sa philosophie.

Vous avez parfaitement le droit de réfléchir quelques secondes face à une question inattendue et faire préciser la question si vous ne l'avez pas comprise.

- **Rester vous-même**

La meilleure façon de rassurer le recruteur est de rester sincère, ouvert et attentif. En effet, les professionnels du recrutement sont habiles à déceler les fausses notes comportementales. Autre impératif : ne jamais mentir.

- **Montrer votre intérêt**

Poser des questions au recruteur durant l'entretien est aussi un signe d'intérêt, de motivation. A condition d'éviter les questions « alimentaires » sur le temps de travail ou la présence d'une cantine, par exemple. Intéressez-vous à votre « futur emploi », préparez deux ou trois questions liées à l'activité et au métier.

A la fin de l'entretien, reconfirmez votre intérêt pour le poste, demandez au recruteur quand il sera susceptible d'avoir pris sa décision et de quelle façon celle-ci vous parviendra (courrier, il va vous appeler ou vous devez l'appeler) et remerciez-le de vous avoir reçu.

Et après !

Il est de plus en plus d'usage d'envoyer dans les 48h un e-mail de remerciement à la personne qui vous a reçue.

La relance peut être une preuve de votre motivation mais ne relancez pas un recruteur avant la date de réponse prévue.

OUTILS EN LIGNE

MOOC, conseil, entretien virtuel (rubrique trouver un emploi)
www.emploi-store.fr/portail/accueil

Les fiches outils de l'Espace Info Jeunes
www.info.jeunes.net rubriques « Emploi » « L'entretien d'embauche »

QUELS ARGUMENTS POUR CONVAINCRE ?

Au palmarès des objections faites par les recruteurs aux jeunes qui souhaitent se faire recruter en alternance, on trouve :

Objection n°1 - La conjoncture économique

Lorsque vous postulez, présentez clairement les avantages financiers offerts à l'entreprise si elle vous choisit.

Les entreprises qui embauchent un jeune de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage peuvent bénéficier en fonction des effectifs de l'entreprise, d'une **exonération totale ou partielle des cotisations sociales**. L'exonération des cotisations sociales s'applique pour toute la durée du contrat.

Depuis le 1er janvier 2019, une aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage, pour les contrats d'apprentissage conclus dans les entreprises de moins de 250 salariés pour préparer un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac, **L'employeur reçoit maintenant une seule aide au lieu de quatre auparavant.**

À quels employeurs s'adresse l'aide unique ?

L'aide s'adresse :

- Aux employeurs de moins de 250 salariés ;
- Qui concluent un contrat en apprentissage après le 1^{er} janvier 2019 ;
- Pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.

Quel est le montant de l'aide unique ?

- 4 125 € maximum pour la 1^{re} année d'exécution du contrat ;
- 2 000 € maximum pour la 2^e année d'exécution du contrat ;
- 1 200 € maximum pour la 3^e année d'exécution du contrat.

À noter :

Le montant maximal prévu pour la troisième année d'exécution du contrat s'applique également pour la quatrième année d'exécution du contrat dans les cas suivants :

- Aménagement de la durée du contrat de l'apprenti (handicapé, sportif de haut niveau) ;
- Lorsqu'en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel visé, l'apprentissage est prolongé d'un an ;
- Lorsque le contrat a une durée supérieure à trois ans.

Objection n° 2 - Le manque de temps et de personnel pour encadrer le jeune

Montrez que vous êtes autonome que vous apprenez vite. Rappelez que l'école fait régulièrement le point avec l'entreprise pour s'assurer que la formation et le travail effectué en entreprise sont en cohérence,

de ce fait, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise n'est pas l'unique référent.

Objection n°3 - L'inadéquation des diplômes aux besoins de l'entreprise

Maîtrisez votre projet pour séduire les employeurs !

Ce qui est très important, **c'est de parler de compétences, et non de cours.**

En effet, les intitulés des cours peuvent paraître éloignés des préoccupations de l'employeur. Il faut donc savoir **transformer les titres des cours en compétences concrètes.**

Pour cela, vous pouvez solliciter votre centre de formation.

Objection n°4 - La complexité administrative du recrutement d'un alternant

Les démarches sont moins compliquées que par le passé. Désormais, l'enregistrement des contrats se fait en ligne et l'employeur peut trouver des informations pratiques sur le portail de l'alternance

www.alternance.emploi.gouv.fr

Vous pouvez également rappeler que le centre de formation peut apporter des informations sur l'organisation des études en alternance.

L'Espace Info Jeunes devient à partir du 1^{er} mars **AUVERGNE RHÔNE-ALPES ORIENTATION - L'AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION-DÉLÉGATION RÉGIONALE.**

Entretiens conseils, ateliers thématiques, événements,... Auvergne Rhône-Alpes Orientation vous accueille gratuitement pour vous **informer** et vous conseiller sur **l'orientation, l'emploi et la formation, les projets, la vie pratique** (droit, logement, santé), **la culture, les loisirs et la mobilité en Europe et à l'international**. La délégation Auvergne est ouverte à tous (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés).

VENIR À LA DÉLÉGATION AUVERGNE (EX ESPACE INFO JEUNES) D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation



5 rue Saint-Gènes
63000 CLERMONT-FERRAND



Ouvert le lundi de 13h à 17h et
du mardi au vendredi de 10h à 17h



04 73 92 30 50 Standard
04 73 14 72 34 Service Emploi



espace.info.jeunes@orange.fr
espace.emploi.formation@orange.fr



École de gestion
École de commerce
Secrétariat médical

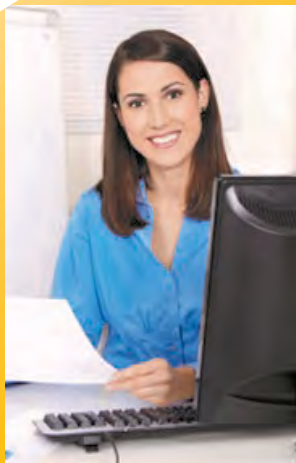
www.cfiformation.fr

04 73 90 21 52

Examens 2019

87 %

de réussite



Complétez votre formation
Réorientez votre carrière

Projet de Transition Professionnelle
Contrat de Professionnalisation

Formation
en alternance

Reconversion
professionnelle

BTS Gestion de la PME

BTS Support à l'Action Managériale

BTS Management Commercial Opérationnel

BTS Négociation Digitalisation Relation Client

Diplôme VIDAL de Secrétaire médical(e)

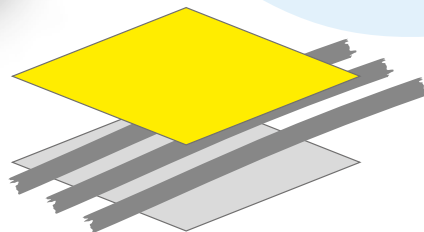
CFI Formation - 59 av. du Brézet - Clermont-Fd - message@cfiformation.fr



L'ALTERNANCE

Pourquoi pas moi ?
le BTP, des métiers
qui recrutent
DE 15 À 29 ANS

du CAP au
Diplôme d'Ingénieur



11 centres de
formation
en Auvergne - Rhône-Alpes

BTP CFA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Association régionale des CFA du BTP d'Auvergne-Rhône-Alpes

WWW.BTPCFA-AURA.FR